

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le 06 octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal de SAINT-AIGNAN, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CARNAT, Maire, en session ordinaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs Éric CARNAT, Claude SAUQUET, Nathalie DUBOIS, Xavier TROTIGNON, Zita GOMES DE SA, Guy ROUSSEAU, Stéphanie ROLAND, Christian JACQUIN, Annie DASSISE, Gérard LABERGÈRE, Jocelyne PELTIER, Karine GAULTIER, François BODIN, Christelle CLÉVIER, Arlette LACÔTE, Jérémy FOURNIER, Adeline MAYEUX, Denis BLONDEL, Marie ESNAULT, Charles DRION, Florence DELÉTANG

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Eric BOUCHER, ayant donné pouvoir à M. CARNAT

Monsieur Alain MÉTIVIER, ayant donné procuration à Mme DUBOIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame PELTIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE :

Le procès-verbal de la dernière séance a été distribué et affiché. Aucune autre observation n'étant apportée, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à :

ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Association « Grand Angle » : subvention exceptionnelle
- Communauté de Communes Val de Cher Controis : modification des statuts

- Adhésion au Syndicat d'Aménagement du Modon et du Trainefeuilles

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retirer ce point de l'ordre du jour.

En effet, le Conseil Communautaire, réuni le 12 septembre dernier, a pris la mesure des conséquences de la loi NOTRE selon laquelle la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) incombera aux Communautés de Communes, à partir du 1^{er} janvier 2018, et a décidé de mener dès cette année une réflexion sur ce sujet à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

Il serait donc malvenu, avant de connaître les conclusions de cette étude, de décider maintenant d'adhérer à un syndicat d'entretien de rivières.

Ce qui est accepté à l'unanimité.

Décision de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me TAPHINAUD pour le compte de :

- M. et Mme Claude CARRÉ, relative à un immeuble situé 6 impasse Maurice Ravel, cadastré AH 283. **Non préemption.**

- M. Bruno BÉNÉDIC, relative à un immeuble situé 2 bis avenue Jean Magnon, cadastré AC 78. **Non préemption.**

- M. et Mme Roger MAREST, relative à un immeuble situé 3 rue Molière, cadastré AH 208-457. **Non préemption.**

- M. et Mme Roger MAREST, relative à un terrain situé rue Molière, cadastré AH 458. **Non préemption.**

- Consorts GAUTHIER, relative à un terrain situé à Vitré, cadastré AY 105-106. **Non préemption.**

- Consorts GAUTHIER, relative à un terrain situé à Vitré, cadastré AY 21-29-231-73-39. **Non préemption.**

- Consorts GAUTHIER, relative à un terrain situé à Vitré, cadastré AY 168-135-139-171-175-170. **Non préemption.**

- M. Philippe COUVRA, relative à un immeuble situé 3 ter quai Jean-Jacques Delorme, cadastré AB 111. **Non préemption.**

- SCI « Les Laurentins », relative à un immeuble situé 44 rue Paul-Boncour, cadastré AB 29. **Non préemption.**

- M. et Mme Raymond VACHER, relative à un immeuble situé 75 avenue Gambetta, cadastré AD 5. **Non préemption.**

Déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me SERVANT-HECQUET, pour le compte de :

- Consorts NOLLET, relative à un immeuble situé 4 impasse des Grandes Cours, cadastré AE 60-212. **Non préemption.**

Déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me DUMOULIN, pour le compte de :

- Consorts GERGOY, relative à un immeuble situé 10 rue Blaise Pascal, cadastré AH 134. **Non préemption.**

46-2016 : Aliénation partielle de l'impasse des Terres Rouges : conclusions de l'enquête publique et projet « SUPER U »

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROUSSEAU :

Vu la délibération n° 65 en date du 03 décembre 2015 décidant de lancer une enquête publique pour le déclassement de l'extrémité de l'impasse des Terres Rouges,

Vu l'arrêté municipal n° 123-2016 en date du 21 juin 2016 prescrivant l'enquête publique menée du 11 au 29 juillet 2016,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 12 août 2016 émettant un avis favorable au projet d'aliénation partielle de l'impasse des Terres Rouges (Voie communale n° 151),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de déclasser la partie terminale de l'impasse des Terres Rouges comme présenté aux termes du dossier d'enquête publique,

DECIDE de l'aliéner au profit de la SAS DUFADIS, propriétaire de la parcelle AH 158, pour l'euro symbolique,

DESIGNE Maître TAPHINAUD pour dresser l'acte authentique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à intervenir.

47-2016 : Déclassement du Chemin Rural n° 32 et du CR des Ormeaux : conclusions de l'enquête publique

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROUSSEAU :

Vu la délibération n° 66 en date du 03 décembre 2015 décidant de lancer une enquête publique pour le déclassement du CR n° 32 et du CR des Ormeaux,

Vu l'arrêté municipal n° 122-2016 en date du 21 juin 2016 prescrivant l'enquête publique menée du 11 au 29 juillet 2016,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 12 août 2016 émettant un avis favorable au projet de déclassement du CR n° 32 et CR des Ormeaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de déclasser le CR n° 32 et le CR des Ormeaux comme présenté aux termes du dossier d'enquête publique,

DECIDE de l'aliéner au profit de la SAS DUFADIS, pour l'euro symbolique,

DESIGNE Maître TAPHINAUD pour dresser l'acte authentique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à intervenir.

48-2016 : Aliénation du CR 50 : conclusions de l'enquête publique

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROUSSEAU :

Vu la délibération n° 29 en date du 09 juin 2016 décidant de lancer une enquête publique pour l'aliénation du CR 50,

Vu l'arrêté municipal n° 124-2016 en date du 21 juin 2016 prescrivant l'enquête publique menée du 11 au 29 juillet 2016,

Vu le rapport de synthèse de l'enquête publique dans lequel les riverains du chemin ont convenu de limiter l'aliénation à la hauteur de l'angle ouest de la parcelle AO 188, sur 92 mètres, afin de garantir l'accès aux parcelles AO 38, AO 188 et AO 189,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 12 août 2016 émettant un avis favorable au projet d'aliénation du CR 50, sous réserve que cette aliénation se limite à la portion de chemin bordée par les propriétés du Zooparc de Beauval, en cohérence avec les demandes et suggestions écrites recueillies pendant l'enquête,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de déclasser le CR 50 dit « des Pièces du Pinte à Bout de Chien », sur une longueur de 92 mètres,

DECIDE de l'aliéner au profit du Zooparc de Beauval, pour l'euro symbolique,

DESIGNE Maître TAPHINAUD pour dresser l'acte authentique,

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à intervenir.

49-2016 : Admission en non-valeurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en non-valeurs des titres R-834-48, R-883-51 et R.965-52 de 2012 et des titres R.138-39 et R.96-38 de 2015 – Imputation 7067, pour un montant total de 94,49 €.

50-2016 : Virements de crédits

Monsieur le Maire donne la parole à M. JACQUIN qui informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au réajustement des comptes.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de procéder aux :

1 – Virement de crédits en section d'investissement pour l'installation de la vidéo-protection :

Section	Sens	Chapitre	Article	Fonction/ opération	Intitulé de l'article	Diminution crédits dépenses	Augmentation crédits dépenses
1	D	21	2158	020	Matériel et outillage technique		20 000,00
1	D	23	2315	020	Installation- Matériel technique- Outillage	20 000,00	

2 – Décision modificative pour affecter les frais d'honoraires dus à M. CORNIER-DELABROUILLE pour les travaux de mise aux normes de la salle des fêtes

Fonctionnement	
6226 en dépenses – Honoraires	- 3 000 €
023 en dépenses	+ 3 000 €
Investissement	
021 en recettes	3 000 €
2051 en dépenses – Frais d'études	3 000 €

51-2016 : Tarif frais de chauffage des logements communaux

Monsieur le Maire donne la parole à M. BODIN qui rappelle que les logements communaux, rue Victor Hugo, sont chauffés au gaz, dont le prix a baissé. Les hivers sont moins rigoureux et les bâtiments mieux isolés. L'effet conjugué de ces facteurs conduit la Commune à rembourser chaque année aux locataires les trop-perçus sur les provisions pour charges de chauffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

Vu la délibération N°48-2013 du 25 septembre 2013 concernant le tarif des frais de chauffage des logements communaux

DECIDE de fixer, comme suit, le montant des provisions mensuelles pour chauffage, à faire payer aux locataires de septembre à juillet inclus et le solde au mois d'août :

Appartement n° 1	60 €	Appartement n° 5	60 €
Appartement n° 2	60 €	Appartement n° 6	60 €
Appartement n° 3	60 €	Appartement N° 7	45 €
Appartement n° 4	60 €	Appartement n° 8	70 €

52-2016 : Classe de neige : aide de la Commune

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GOMES qui informe le Conseil Municipal que des enfants saint-aignanis ne fréquentant pas l'école publique communale participent à des classes de neige avec leur établissement scolaire.

Aussi, afin de ne pénaliser aucune famille, il convient que la Commune apporte également une aide financière aux parents concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une aide financière de 200 € par enfant scolarisé dans une autre école que l'école publique de SAINT-AIGNAN, à condition que :

- l'enfant ait sa résidence principale à SAINT-AIGNAN
- l'aide ne couvre pas plus de 50 % de la participation demandée aux parents
- l'aide soit versée directement aux parents au vu de la facture acquittée à l'organisateur du séjour.

53-2016 : Demandes de subventions pour le projet de skatepark

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GOMES qui informe le Conseil Municipal que l'aménagement d'un « Pôle activités jeunesse » est en cours d'étude. Il se situerait à proximité de la Maison des Jeunes et de la Maison de la Petite Enfance, entre un ensemble d'immeubles à forte densité démographique et le quartier des Champs Gérons, en cours de réalisation.

Certains travaux peuvent être réalisés en régie. Toutefois, le projet de skatepark nécessite l'acquisition de matériel. Une consultation auprès des fournisseurs va être lancée ; une réunion sera organisée avec le Conseil Municipal des Jeunes afin d'adapter au mieux l'équipement aux besoins exprimés.

L'estimation du projet se résume comme suit :

Acquisition de matériel	50 000 € TTC
Terrassement – Préparation du terrain	20 000 € TTC
TOTAL	70 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Centre National pour le Développement du Sport, de Mme Jacqueline GOURAULT, Sénatrice de Loir-et-Cher, au titre de sa réserve parlementaire, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

54-2016 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis

Monsieur le Maire donne la parole à M. TROTIGNON :

Vu les articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté n° 212 352-0006 du 17 décembre 2012 portant projet de périmètre du nouvel EPCI tissu de la fusion des Communautés de Communes du Controis et de Val de Cher – Saint Aignan avec intégration de deux communes isolées et extension à cinq communes membres de la Communauté de Communes Cher-Sologne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013150-0003 du 30 mai 2013 portant fusion des Communautés de Communes du Controis et de Val de Cher Saint-Aignan avec intégration de deux communes isolées et extension à cinq communes membres de la Communauté de Communes Cher Sologne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013260-0008 du 17 septembre 2013, complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 2013150-0003 du 30 mai 2013,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014206-0005 du 25 juillet 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher Controis,

Vu la délibération n° 8D14-2 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Cher Controis du 08 décembre 2014 portant composition de la CLECT

Vu la délibération N12015-2 du Conseil Communautaire du 12 octobre 2015 modifiant les statuts de la Communauté,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 février 2016 n° 41-2016-02-08-002 portant modification des statuts,

Vu la délibération du Conseil Municipal 10-2015 en date du 19 février 2015 portant désignation du représentant de la Commune à la CLECT,

Le rapport joint en annexe reprend les propositions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour les transferts de charges liés à la restitution des médiathèques de SELLES-sur-CHER, SAINT-AIGNAN, CONTRES et des commerces de proximité aux communes de CHATEAUVIEUX, CHATILLON-sur-CHER, COUFFY, MAREUIL, POUILLE, SEIGY et THESEE,

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent approuver ce rapport, afin que la Communauté de Communes puisse fixer les attributions de compensation définitives.

Ce rapport a été définitivement arrêté par la Commission lors de sa séance du 1^{er} septembre 2016.

Dès lors, le Conseil Municipal est invité à approuver ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 1^{er} septembre 2016, joint en annexe, fixant les modalités de transferts financiers et patrimoniaux entre la Communauté de Communes Val de Cher Controis et les Communes membres,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

55-2016 : Attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes – Fonctionnement de la piscine

Monsieur le Maire donne la parole à M. SAUQUET qui rappelle que, par délibération du 28 juillet 2016, la Commune a sollicité une aide financière auprès de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis.

Une aide de 30 000 € ayant été accordée par délibération du Conseil Communautaire en date du 12 septembre 2016, sous forme de fonds de concours, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** ce fonds de concours destiné à la prise en charge d'une partie des dépenses d'entretien de la piscine pour 2016.

56-2016 : Attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes – Rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire donne la parole à M. SAUQUET qui informe le Conseil Municipal que, par courrier du 18 août 2016, la Commune a sollicité une aide financière auprès de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis.

Une aide de 20 000 € ayant été accordée par délibération du Conseil Communautaire en date du 12 septembre 2016, sous forme de fonds de concours, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** ce fonds de concours destiné à la rénovation de l'éclairage public.

57-2016 : Attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes – Aménagement d'un skatepark

Monsieur le Maire donne la parole à M. SAUQUET qui informe le Conseil Municipal que, par courrier du 1^{er} juillet 2016, la Commune a sollicité une aide financière auprès de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis.

Une aide de 25 000 € ayant été accordée par délibération du Conseil Communautaire en date du 12 septembre 2016, sous forme de fonds de concours, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** ce fonds de concours destiné à l'aménagement d'un skatepark.

Monsieur le Maire salue la position des Messieurs Jacky BOIRE, Maire de SEIGY, et Michel TROTIGNON, Maire de SAINT-ROMAIN, qui ont retiré leur dossier de demande de subventions en faveur du projet présenté par la Commune de SAINT-AIGNAN.

58-2016 : Convention avec RTE pour implantation d'une ligne souterraine

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROUSSEAU qui informe le Conseil Municipal que la Société RTE (Réseau de Transport d'Electricité) a un projet d'enfouissement d'un tronçon de la ligne 90 000 volts Montrichard-Seigy qui surplombe actuellement le Zooparc de Beauval. Ce tracé aura un impact sur les voies communales et des chemins ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le tracé de la future liaison électrique souterraine et les conditions de réalisation des travaux

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondant à ces travaux.

Monsieur DRION souhaite que le meilleur tracé possible soit retenu et que les terrains privés soient utilisés autant que faire se peut afin d'éviter d'emprunter les chemins communaux.

59-2016 : Association « Grand Angle » - Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'Association « Grand Angle » sollicitant une subvention exceptionnelle afin de faire face à des frais imprévus de réparation de matériel vidéo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu les frais de réparation,

DECIDE, à l'unanimité, de verser à titre exceptionnel une subvention de 500 € à l'Association « Grand Angle ».

60-2016 : Communauté de Communes Val de Cher–Controis – Modification des statuts : Basculement de la compétence optionnelle SPANC vers le bloc des compétences facultatives

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération adoptée par le Conseil Communautaire, réuni le 12 septembre dernier, portant modification de ses statuts, en application de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015, dite loi NOTRe, par laquelle elle a décidé de transférer la compétence SPANC du bloc optionnel vers le bloc des compétences facultatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :,

Vu la loi n° 2015-911 du 07 août 2015, et notamment ses articles 64, 66 et 68,

Vu la délibération n° 12516-1 adoptée par le Conseil Communautaire

APPROUVE la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis.

QUESTIONS DIVERSES

La Poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le groupe « LA POSTE » a été retenu pour accueillir les candidats au Code de la Route, information communiquée par la Direction Régionale).

SMIEEOM VAL DE CHER

Monsieur le Maire indique le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers 2015 est à la disposition du public, en Mairie.

ADIL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) assure une permanence le 1^{er} mercredi de chaque mois, à la Maison de l'Emploi.

Travaux rue Maurice Berteaux

Monsieur JACQUIN présente les diverses étapes de l'opération et les conséquences sur la circulation.

Fréquentation piscine

Madame DUBOIS indique que 9 400 entrées ont été enregistrées cet été.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de M. SARTORI, qui souhaite savoir si le montant du titre qu'il a reçu a été fixé sur la base d'une utilisation de la piscine sur l'intégralité de l'année scolaire ou si la période de fermeture de cet équipement, suite aux inondations, a été prise en compte (3 mercredis).

Conseil Municipal des Jeunes

Madame GOMES fait part de la soirée organisée par le Conseil Municipal des Jeunes le 19 octobre prochain.

Ile-Plage

Monsieur LABERGÈRE fait part du bilan satisfaisant des activités qui se sont déroulées sur l'Ile-Plage cet été.

Il rappelle que ce week-end a lieu « La Fête du Timbre » et que la Saint-Simon se déroulera le 29 octobre prochain.

Journées du Patrimoine

Monsieur TROTIGNON fait part du bilan positif des « Journées du Patrimoine » et remercie les associations Artistes, Arlequin et Grand Angle pour leur implication dans le bon déroulement de ces journées.

Saison touristique

Madame ROLAND dresse le bilan de cette saison.

Véhicule

Monsieur le Maire fait part du changement d'un véhicule (service «espaces verts »).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.